

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), mardi le 4 juillet 2023, à 19 heures, présidée par M. Robert Gladu, maire et à laquelle assistent les conseillers(ères) suivants(es) :
Mesdames Suzanne Jutras et Kim Munkittrick,
Messieurs Guy Lapointe, Martin Loubier et Gaétan Roy.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Sylvain Drolet, directeur général est présent.

CETTE SÉANCE DU CONSEIL EST ENREGISTRÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 heures.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Kim Munkittrick

2023-07-138

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. LECTURE, ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 JUIN ET 12 JUIN 2023

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des procès-verbaux des séances du 5 juin et 12 juin et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

2023-07-139

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbaux des séances du 5 juin et 12 juin 2023 et qu'ils soient adoptés tel que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS ET DES DOSSIERS

L'ensembles des résolutions a été expédié dans la semaine suivant le conseil du 5 juin ainsi que l'ensemble des suivis à donner. Chèques ont été envoyés le 8 juin 2023. Suivi du congrès du 14 juin dernier. Beaucoup de nouvelles lois sont en cours d'adoption ou déjà adoptées en matière d'urbanisme, de zonage agricole ainsi que les droits sur l'accès à l'information.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune intervention

6. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS(ÈRES)

LA MAIRE ROBERT GLADU

- 5 juin Réunion réforme – collecte sélective
- 5 juin conseil municipal
- 7 juin Groupe de travail PMRH milieux humides
- 8 juin réunion collecte sélective 257 (camion)
- 9 juin Ouverture du Marché Public
- 12 juin assemblée d'ajournement du 5 juin

- 13 juin Rencontre avec le préfet de la MRC (transport)
- 13 juin Rencontre projets habitations (MRC)
- 13 juin Atelier de travail (MRC)
- 14 juin Réunion MRC pour la route (257) – avec M. Perron
- 16 juin Présence au bureau pour règlement M-4
- 21 juin Réunion CA – CLD (Teams)
- 21 juin Conseil MRC
- 22 juin Évaluation avec Dg pour la route 257
- 22 juin Rencontre – inspection (257) avec les ingénieurs XP et monsieur Royer chargé projet
- 23 juin Fête de la St-Jean-Baptiste – marché
- 24 juin Rencontre journaliste avec deux élus (ponts)
- 26 juin Rencontre Teams
- 26 juin Atelier de travail conseil municipal
- 27 juin Rencontre Radio Canada – pont couvert
- 27 juin Atelier de travail MRC
- 27 juin Rencontre CSP Sureté du Québec (MRC)
- 28 juin Rencontre journaliste HSF pont couvert et route 257
- 28 juin Rencontre MTQ pont couvert et 257 – avec M. Perron
- 29 juin Rencontre Teams – comité directeur des Scott
- 29 juin Rencontre Élus avec le Député Francois Jacques

LA CONSEILLÈRE KIM MUNKITRICK, SIÈGE NO. 1

- 5 juin conseil municipal
- 6 juin Consultation publique – règlement 375-2023
- 9 juin Ouverture du Marché Public
- 12 juin Ajournement du conseil municipal du 5 juin
- 26 juin Atelier de travail conseil municipal
- 29 juin Rencontre avec le député – François Jacques

LE CONSEILLER GUY LAPOINTE, SIÈGE NO. 2

- 5 juin conseil municipal
- 6 juin Consultation publique – règlement 375-2023
- 12 juin Ajournement du conseil municipal du 5 juin
- 16 juin AGA de biblio Estrie – St-Élie
- 22 juin CA – Régie des incendies
- 23 juin Participation à la fête Nationale
- 26 juin Atelier de travail conseil municipal
- 27 AGA Ambulance Weedon
- 29 juin Rencontre avec le député – François Jacques

LE CONSEILLER MARTIN LOUBIER, SIÈGE NO. 3

- 5 juin conseil municipal
- 6 juin Consultation publique – règlement 375-2023
- 12 juin Ajournement du conseil municipal du 5 juin
- 23 juin Participation à la fête Nationale
- 24 juin Rencontre journaliste avec deux élus (ponts)
- 26 juin Atelier de travail conseil municipal
- 29 juin Rencontre avec le député – François Jacques

LA CONSEILLÈRE SUZANNE JUTRAS, SIÈGE NO. 4

- 5 juin conseil municipal
- 6 juin Consultation publique – règlement 375-2023
- 8 juin Réunion du regroupement du Service de collecte de la route 257
- 12 juin Ajournement du conseil municipal du 5 juin
- 16 juin Première activité RurAltérité à l’abri permanent
- 21 juin Réunion du comité exécutif du journal le HSF
- 23 juin Participation à la fête Nationale
- 26 juin Atelier de travail conseil municipal
- 29 juin Rencontre avec le député – François Jacques

LE CONSEILLER GAÉTAN ROY, SIÈGE NO. 6

- 5 juin conseil municipal
- 6 juin Consultation publique – règlement 375-2023
- 24 juin Rencontre journaliste avec deux élus (ponts)
- 26 juin Atelier de travail conseil municipal
- 29 juin Rencontre avec le député – François Jacques

7. DEMANDE DE CONTRIBUTIONS OU D'APPUI

7.1 Municipalité de Bury

CONSIDÉRANT la demande de location pour la remorque d'eau mobile pour l'abri permanent;

CONSIDÉRANT que nos besoins pour la remorque sont importants pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT la fragilité de notre équipement

2023-07-140

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Roy

ET RÉSOLU de refuser la demande de la municipalité de Bury pour la location de notre remorque à eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2 Graph Alba – appui pour poursuivre le mandat

CONSIDÉRANT que les demandes auprès de Graph Alba sont grandissantes pour le suivi des dossiers municipaux et les publicités s'y rattachant;

CONSIDÉRANT que le budget accordé pour l'année en cours est déjà dépassé;

CONSIDÉRANT la proposition de poursuivre le mandat tel quel en s'assurant de maintenir les besoins essentiels à la municipalité avec un suivi des heures;

2023-07-141

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU de poursuivre le mandat avec Graph Alba tel quel avec un ajout d'un montant de 2000.00 \$ pour cette année applicable au poste budgétaire 0213 000 335 et que nous aurons à travailler sur le budget 2024 et les besoins facturables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3 Saute qui peut

Considérant la soumission faite par MADA pour les jeux gonflables pour la fête de la St-Jean;

Considérant que le paiement a été fait par l'organisme Les Gais Lurons;

2023-07-142

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU de faire le remboursement au montant de 215.46 à même le budget municipal de Mada et d'adresser le chèque à l'organisme Les Gaies Lurons.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.4 Club Brochet – Assurance

Dossier reporté

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
8.1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le directeur dépose et commente la situation financière en date du 30 juin 2023.

8.2 ADOPTION, PAIEMENT ET RATIFICATION DES COMPTES DE JUIN 2023

2023-07-143

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Roy

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée correspondant au chèque déboursé numéro 202300304 et au chèque déboursé numéro 202300356 soit acceptée et leurs paiements autorisés pour un montant de 97,370.66 \$ et de 33,215.11 \$ pour les salaires du mois de juin des employés et des élus. Ces listes sont réputées faire partie intégrante du procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Considérant les fonctions de président d'élection;

CONSIDÉRANT le poste de conseiller numéro 5 étant vacant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST DÉPOSÉ PAR le président d'élection Sylvain Drolet l'avis public d'élection qui se tiendra le dimanche 24 septembre prochain. Les déclarations de candidature doivent être produites au bureau du président d'élection du 11 août au 25 août 2023.

8.4 Soulignement des 35 ans de service au sein de l'ADMQ pour Gaétan Perron

CONSIDÉRANT une présentation faite pendant le congrès de l'ADMQ le 14 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gaétan Perron a été nommé pour ses 35 années de service au sein de l'ADMQ

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Roy

2023-07-144

ET RÉSOLU de produire une lettre de félicitations et de remerciements pour son parcours mais aussi pour l'aide apportée à la municipalité. De plus, de faire l'acquisition d'une plume ou stylo à son nom avec mention 35 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. PAUSE SANTÉ

Aucune pause santé

10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FRR4

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Beaulac-Garthby, Dudswell, Lingwick, Stratford, Weedon ainsi que la Régie incendie des rivières désirent présenter un projet de service d'entretien et de réparation des véhicules d'urgence dans le cadre de l'aide financière

EN CONSÉQUENCE,

2023-07-145

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU que le Canton de Lingwick s'engage à participer au projet d'entretien et de réparation des véhicules d'urgence et à assumer une partie des coûts

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 -Soutien à la coopération intermunicipale du Fond régions et ruralité;

Le conseil nomme la Régie incendie des rivières organisme responsable du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. RÉSEAU ROUTIER – VOIRIE

11.1 DEMANDE DE SOUMISSION POUR SABLE ET ABRASIF POUR CHEMIN D'HIVER

CONSIDÉRANT les besoins pour la saison d'hiver prochaine en sable d'environ 1500 tonnes de sable AB-10, d'environ 100 tonnes de sel et de 12 tonnes de ¼ nette pour l'entretien des routes pour l'hiver ;

2023-07-146

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU de faire les demandes de soumissions pour les abrasifs d'hiver avec le transport incluant l'option transporté par la municipalité.

De faire les demandes aux entreprises suivantes, Béton Barolet, Transport et Excavation Stéphane Nadeau, Excavation Clément Duquette et Excavation Lyndon Betts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 TECQ – VERSION 5

CONSIDÉRANT QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE :

2023-07-147

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Gaétan Roy

ET RÉSOLU QUE : La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. HYGIÈNE DU MILIEU

12.1 ENGAGEMENT SYLVIO BOURQUE POUR LE TRAPPAGE

CONSIDÉRANT QUE le travail de trappage à effectuer sur le territoire de la municipalité est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvio Bourque est déjà reconnu au sein de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2023-07- 148

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Kim Munkittrick

ET RÉSOLU d'engager monsieur Sylvio Bourque au salaire minimum plus les frais de déplacement pour faire le trappage nécessaire sur le territoire de la municipalité :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 DÉPÔT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE VOLET 4 – ANALYSE NOUVEAU MODÈLE DE COLLECTE

CONSIDÉRANT la réforme de la collecte sélective en cours de déploiement et son volet de regroupement de la collecte coordonné par Éco-entreprise Québec (ÉEQ);

CONSIDÉRANT QUE notre MRC a été identifiée afin de conclure une entente à cet effet par ÉEQ, conformément à l'article 12 du règlement portant sur un système de collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE notre MRC n'a pas la compétence en matière de collecte sélective ni de toute autre collecte de matières résiduelles et que ce sont donc les 14 municipalités locales qui en sont responsables;

CONSIDÉRANT la diversité et la complexité des modèles de gestion en vigueur dans la MRC, que ce soit sous la forme contractuelle avec une entreprise privée de transport pour certaines, l'opération d'un camion en commun sous forme d'une entente intermunicipale pour d'autres, de municipalités ayant leur propre flotte opérée individuellement ou pour quatre municipalités, la compétence déléguée à une régie;

CONSIDÉRANT QUE par conséquent, l'identification du meilleur responsable du regroupement et l'établissement du modèle optimal de gestion en termes d'efficacité, d'impact et de coût, exigeront une analyse complexe et rigoureuse et une démarche rassembleuse délicate;

CONSIDÉRANT l'impact de la réforme qui ne s'adresse qu'à la collecte sélective, sur l'efficacité et les coûts potentiels des autres collectes (bacs bruns et noirs) et l'opportunité de joindre à l'analyse ce volet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut Saint-François a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les 14 municipalités du Haut-Saint-François désirent présenter un projet d'analyse afin d'établir le meilleur modèle de gestion d'un point de vue technique, sa viabilité économique, le type de regroupement organisationnel de collecte sélective et potentiellement de collecte de matières résiduelles optimale et identifier la meilleure gouvernance dans un contexte de coopération intermunicipale, auprès du MAMH, dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des Hameaux, qui a la compétence de la collecte pour les municipalités de Ascot Corner, Westbury, Dudswell et Weedon, a également l'intention de participer à ce projet;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de la conseillère Suzanne Jutras

2023-07-149

IL EST RÉSOLU QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

– Le conseil de la municipalité de LINGWICK s'engage à demander à la MRC du Haut-Saint-François de coordonner un projet d'analyse afin d'établir le meilleur modèle de gestion, le type de regroupement de collecte sélective et potentiellement de collecte de matières résiduelles optimale et identifier la meilleure gouvernance et à assumer une partie des coûts et que le conseil de la municipalité de Lingwick s'engage à participer audit projet et à assumer une partie des coûts;

– La municipalité de LINGWICK accepte que le conseil de la MRC du Haut-Saint-François agisse à titre d'organisme responsable du projet et a le mandat des municipalités et de la régie;

– Le conseil de la municipalité autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

13.1 CERTIFICAT EN VERTU DE L'ARTICLE 555 – RÈGLEMENT 374-2023

Le directeur général dépose le certificat en vertu de l'article 555 concernant le règlement 374-2023 concernant les personnes habiles à voter – demande de la tenue d'un registre. N'ayant reçu que 3 demandes sur les 15 nécessaires pour la tenue d'un registre le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter

13.2 ADOPTION FINALE – RÈGLEMENT 374-2023

RÈGLEMENT NUMÉRO : 374-2023

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 264-2008-1 concernant les constructions et usages permis
en zones M-4.

ATTENDU QU'est en vigueur sur le territoire du canton de Lingwick, un règlement de zonage, qu'il a été adopté par le règlement n° 264-2008-1 et qu'il est intitulé: « Règlement de zonage »;

ATTENDU QU'une demande est présentée à la municipalité afin d'ajouter à la zone M-4 les constructions et usages C-3 (véhicules motorisés) et C-5 (extensif)

EN CONSÉQUENCE

2023-07-150

II EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN LOUBIER

ET RÉSOLU ET

**QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ
COMME SUIT :**

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : Le présent règlement porte le numéro 374-2023 et peut être cité sous le titre « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 264-2008-1 concernant les constructions et usages permis en Zone M-4* ».

ARTICLE 3 : La grille des spécifications du zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifiée par l'ajout des constructions et usages permis C-3 (véhicules motorisés) et C-5 (extensif) à l'intérieur des zones M-4.

ARTICLE 4 : Le présent règlement fait partie intégrante du Règlement de zonage numéro 264-2008-1 qu'il modifie.

ARTICLE 5 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.3 CERTIFICAT EN VERTU DE L'ARTICLE 555 – RÈGLEMENT 375-2023

Le directeur général dépose le certificat en vertu de l'article 555 concernant le règlement 375-2023 concernant les personnes habiles à voter – demande de la tenue d'un registre. N'ayant reçu aucune demande sur les 12 nécessaires pour la tenue d'un registre le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter

13.4 Avis de motion – RÈGLEMENT 375-2023-2

Le directeur général explique que pour donner suite à la demande de la MRC de retirer un paragraphe de l'article 7 du projet de règlement 375-2023 et d'en faire un règlement distinct et de dresser un autre règlement pour le résiduel du 375-2023 sans avoir l'obligation de recommencer la procédure.

Le conseiller Guy Lapointe donne avis de motion que le conseil adoptera à une prochaine assemblée le règlement 375-2023-2 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 264-2008-1 concernant les établissements d'hébergement touristique résidentiel principal.

13.5 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 375-2023-1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 264-2008-1 concernant les établissements d'hébergement touristique résidentiel principal

Le directeur général explique que pour donner suite à la demande de la MRC de retirer un paragraphe de l'article 7 du projet de règlement 375-2023 et d'en faire un règlement distinct et de dresser un autre règlement pour le résiduel du 375-2023 sans avoir l'obligation de recommencer la procédure.

Le conseiller Martin Loubier donne avis de motion que le conseil adoptera le règlement 375-2023-1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 264-2008-1 concernant les établissements d'hébergement touristique résidentiel principal

13.6 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 376-2023 RÈGLEMENT GÉNÉRAL UNIFORMISÉ

Le directeur général présente et explique le but du règlement.

La conseillère Kim Munkittrick donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil, elle proposera pour adoption le règlement 376-2023 concernant les règlements généraux uniformisés.

Le projet de règlement est disponible au bureau municipal pour consultation.

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 REMERCIEMENTS - COMITÉ D'EMBELLEMENT DE LINGWICK

CONSIDÉRANT les efforts et l'implication des membres du comité d'embellissement de Lingwick;

CONSIDÉRANT la grande disponibilité de madame Manon Rousseau comme responsable;

CONSIDÉRANT la beauté de l'embellissement de la municipalité;

2023-07-151

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Roy

ET RÉSOLU d'adresser une lettre de remerciements pour tous les membres et ceux qui ont aidé au niveau de l'embellissement de Lingwick

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.2 REMERCIEMENT - COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT les efforts et l'implication des membres du comité de la fête Nationale de Lingwick;

Considérant la grande disponibilité de madame Céline Gagné;

CONSIDÉRANT la réussite de cette activité;

2023-07-152

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU de dresser une lettre de remerciement pour tous les membres du comité et ceux qui ont aidé au niveau de l'organisation de la fête Nationale de Lingwick

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée et sera archivée.

Madame Jutras fait une mention pour la correspondance provenant de « L'Estrie met ses culottes » Une belle activité qui a eu les retombées tel que de 31,560 lbs de vêtements récupérés en Estrie, l'équivalent de 14,3 tonnes de matières récupérées qui a été le résultat de 920 donateurs en Estrie.

16. Varia – Ouvert

16.1 Nomination d'un maire suppléant

Considérant la résolution 2021-203 adoptée le 15 novembre 2021;

Considérant la résolution 2022-11-228 modifiant la résolution 2021-203

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

2023-07-153

ET RÉSOLU de nommer le conseiller Martin Loubier comme maire suppléant pour la période 2023-07-01 au 2023-10-31.

16.2 Remerciements à la classe Mme Geneviève Boulanger et Marie-Ève Péloquin – école primaire de Weedon

CONSIDÉRANT l'initiative de madame Geneviève Boulanger responsable du projet « ose entreprendre »;

CONSIDÉRANT les efforts et l'implication des élèves de 5^e et 6^e années de mesdames Boulanger et de Marie-Ève Péloquin de l'école primaire Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Weedon pour les bâtiments et site d'intérêt patrimonial de Lingwick;

CONSIDÉRANT la réussite de cette activité;

2023-07-154

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Kim Munkittrick

ET RÉSOLU d'adresser une lettre de remerciements à madame Boulanger et madame Péloquin ainsi qu'aux étudiants de 5^e et 6^e années ayant participé au projet.

De remercier aussi madame Céline Gagné et messieurs Marcel Langlois et Daniel Audet pour leur participation au projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16.3 PARTICIPATION AU CONGRÈS DE FQM – MAIRE

Considérant la nécessité de participer au congrès des élus afin de rester au courant des changements au sein des municipalités;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

2023-07-155

ET RÉSOLU d'autoriser le maire à participer au congrès de la FQM Qui se tiendra à Québec du 28 au 30 septembre prochain et de payer l'inscription au montant de 945.00 \$ plus taxes et applicable au compte budgétaire 02 110 00 346 et d'accepter les frais applicables aux repas et déplacement de l'activité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES SUJETS TRAITÉS

Aucune question

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-07-156

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe de lever l'assemblée à 19h58

Certificat de crédit numéro 2023-07-01

Je soussignée, Sylvain Drolet, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement des comptes et des engagements adoptés lors de cette séance.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

Robert Gladu
Maire

Sylvain Drolet
Directeur général et greffier-trésorier